

Par

Martin Trudel

Baccalauréat, Histoire, Université du Québec à Montréal

Il est facile de constater que sur de nombreuses cartes, le monde grec de l'Antiquité, que ce soit à l'époque archaïque, classique ou hellénistique, était beaucoup plus vaste que la Grèce de l'époque contemporaine. En effet, à l'époque classique, il comprenait des régions assez éloignées de la Grèce actuelle, comme le pourtour de la mer Noire, la Grande Grèce ou le littoral anatolien. Les dimensions de ce territoire sont attribuables à un phénomène bien spécifique : la colonisation. Celle-ci s'est inscrite dans un processus lancé par les Phéniciens qui ont fondé des colonies sur tout le pourtour de la Méditerranée. Ne voulant pas être en reste, les Grecs se sont également lancés dans des expéditions colonisatrices. Si, pour les Phéniciens, il s'agissait d'une colonisation essentiellement commerciale, dans le cadre de laquelle les colonies entretenaient une relation commerciale directe avec la mère patrie, qu'en était-il pour la Grèce ? Existait-il des relations étroites entre les colonies et la métropole à l'époque archaïque et classique ?

Plusieurs auteurs contemporains ont étudié le sujet. Cependant, les questions de relations entre les colonies et leur métropole dans le monde antique semblent intéresser de moins en moins les historiens. En effet, les recherches actuelles sur les colonies grecques portent surtout sur l'archéologie. Pour pouvoir documenter la problématique des relations entre les colonies grecques et la mère patrie, il faut se fier aux recherches entreprises durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Dans le domaine, le travail le plus complet est celui de J. A. Graham qui se sert de travaux effectués par des spécialistes de divers domaines pour faire un portrait global du phénomène. Publiée en 1964, *Colony and Mother City in Ancient Greece* porte sur les relations entre les colonies et leur mère patrie[1]. Cependant, quoique son œuvre soit très complète, son auteur ne répond pas à la question à savoir si les relations entre les colonies et les mères patries sont étroites. C'est pourquoi cet article se base essentiellement sur son œuvre, mais en utilisant une approche différente de celui-ci, c'est-à-dire en tentant de répondre à cette problématique.

Toutefois, nous n'étudierons pas la colonisation de l'époque mycénienne et celle des siècles obscurs, puisqu'elles ne sont pas d'un grand intérêt ici. Bien que de telles colonisations aient existé à ces époques, les sources manquent pour véritablement établir les relations entre les colonies et leur mère patrie[2]. Cet article ne se penche pas non plus sur les époques romaine et hellénistique puisque, comme l'a démontré Louis Robert, les relations ont été modifiées et embellies[3]. Nous nous concentrons donc sur les époques archaïque et classique et plus précisément sur la colonisation tardive athénienne du VIII<sup>e</sup> au IV<sup>e</sup> siècle[4].

Pour cette étude, nous nous baserons sur des sources anciennes, littéraires, telles que les écrits d'Hérodote ou de Thucydide, ainsi que sur des sources épigraphiques provenant de différents corpus. Dans certains cas, les sources littéraires donnent beaucoup de renseignements sur les événements qui se sont déroulés, desquels des conclusions peuvent être tirées en ce qui a trait aux relations entre les colonies et leur mère patrie. Pour ce qui est des sources épigraphiques, elles présentent de nombreux décrets qui permettent de bien voir les relations au niveau juridique.

Cet article a pour objectif de relater, d'une part, quelques généralités en ce qui a trait à la fondation d'une colonie, dont les points communs à presque toutes les fondations de colonies tels que les pratiques traditionnelles, le rôle que joue l'*oikiste* dans la colonisation ainsi que les décrets de fondation qui nous sont parvenus. Cette première partie permettra de voir des tendances générales des relations entre les colonies et leur métropole. Puis, d'autre part, il analysera, de façon chronologique, le cas d'une colonie en particulier : Thasos. Le choix de cette cité s'explique par deux facteurs. D'abord, Thasos est une colonie qui fut fondée au VII<sup>e</sup> siècle et qui a perduré jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle. Elle couvre donc entièrement les deux époques étudiées. Puis, Thasos est devenue elle-même rapidement une cité colonisatrice. Elle sera donc étudiée en tant que colonie, puis en tant que métropole. Finalement, cet article traitera rapidement de quelques autres colonies dont le cas s'apparente à celui de Thasos. Cependant, leur étude ne sera pas aussi développée en raison du manque de sources.

## **Fondation d'une colonie**

### **Les pratiques traditionnelles**

La colonisation grecque ne fut pas un phénomène uniforme, c'est-à-dire qu'elle ne s'est pas faite nécessairement de la même façon partout et que les liens entre les colonies et les mères patries ne furent pas toujours les mêmes. Néanmoins, il existe de nombreuses pratiques traditionnelles relatives à cette colonisation qui furent effectuées presque unanimement par les Grecs des époques archaïque et classique. On peut mentionner brièvement le rôle joué par l'oracle de Delphes dans la colonisation. Avant de lancer une quelconque expédition colonisatrice, toutes les métropoles consultaient l'oracle de Delphes pour savoir quand et où fonder leur colonie. Au tout début, l'objectif de cette consultation était d'avoir l'appui divin. Par la suite, le clergé de Delphes ayant obtenu d'innombrables connaissances sur la géographie du monde grec avec ses consultations antérieures, l'objectif était de connaître les terres disponibles et fertiles<sup>[5]</sup>.

D'un point de vue religieux, mis à part la consultation de l'oracle de Delphes, il était obligatoire, selon Hérodote, que les colons apportent avec eux le feu du cœur sacré (*prutanéion*) de la mère patrie[6]. Cette étape de la colonisation démontre qu'elle s'inscrivait dans un processus de continuité plutôt que de rupture par rapport à la mère patrie. De plus, selon Thucydide, lorsqu'une colonie en fondait elle-même une nouvelle, elle devait faire appel à un *oikiste* (*oikistès*) de sa propre mère patrie[7], l'*oikiste* étant le meneur de la fondation de la colonie. On peut donc dire que, même pour la troisième génération de colonies, le processus de continuité était toujours présent. Mais quel était justement le rôle de l'*oikiste* dans la colonisation ?

### Le rôle de l'*oikiste* dans la colonisation

Les tâches de l'*oikiste* dans la colonisation sont moins connues que les honneurs qu'il recevait après coup[8]. Quelques-unes de ces tâches sont tout de même décelables à travers Homère, ainsi qu'à travers la *Légende de fondation de Cyrène* d'Hérodote. Les nombreuses offrandes qu'on déposait près des tombes des *oikistes* et les rituels qu'on leur vouait montrent qu'ils avaient une place prédominante dans la colonie. Ils étaient acceptés autant par les colons que par la mère patrie et étaient responsables des rituels d'établissement de la nouvelle cité. Le choix de l'*oikiste* pouvait varier d'une situation à l'autre. Par exemple, des fils de tyrans furent choisis par leur père pour fonder une colonie. Dans des cas comme ceux-là, la colonie était étroitement liée à la mère patrie au niveau politique. En fait, il s'agissait, en d'autres termes, d'une cité vassale de la mère patrie, donc d'une colonisation à objectif impérialiste[9]. Néanmoins, il ne faut pas croire que cette situation plaisait toujours aux citoyens. Le cas de la révolte des gens de Corcyre qui exécutèrent le fils de Périandre, tel que relaté par Hérodote et Nicolas de Damas, le montre bien[10]. Aussi, il apparaît que le lien entre la colonie et la mère patrie mourrait avec le tyran. Les colons ne reconnaissaient pas la légitimité de leur *oikiste* une fois le tyran mort. C'est le lien de parenté entre le tyran et son fils *oikiste* qui servait de garantie[11].

C'est la colonisation du V<sup>e</sup> siècle qui nous informe le plus sur le véritable rôle de l'*oikiste*, alors que ses pouvoirs n'étaient pas absolus. L'*oikiste* fondateur Démoclidès, par exemple, était accompagné de dix *hapoikistai* qui, selon M. N. Tod, étaient les adjudants de Démoclidès[12]. D'ailleurs, ce dernier ne fait pas l'unanimité dans les sources en tant qu'*oikiste* fondateur. En effet, certains auteurs écrivaient que c'était plutôt Lampôn, Xénocrate ou Photios. En fait, moins de dix ans après la fondation de la colonie, il y avait une dispute au sujet de l'identité de son fondateur[13]. Les opinions à ce sujet dépendaient essentiellement de l'allégeance politique des auteurs. Pour Tod, il s'agissait probablement d'un partage des responsabilités entre les dix *hapoikistai*[14].

En ce qui a trait à la fondation d'Amphipolis, le rôle de l'*oikiste* athénien Hagnôn était très clair selon Thucydide : il s'agissait d'établir un point stratégique pour exploiter des ressources naturelles de la région et de protéger les alliés des Athéniens du district. Le choix du personnage d'Hagnôn est significatif, car il était une figure prédominante au niveau militaire à Athènes. Il nomma (*honomazô*) la cité Amphipolis avant de revenir à Athènes pour être *stratégos* en 430-429[15]. Du côté spartiate, la fondation d'Héracléa, au nord-ouest des Thermopyles, par Léôn, Alcidas et Damagôn avait pour stratégie d'en faire un port d'attaque sur l'Eubée et sur la Thrace[16]. Encore une fois, le choix des *oikistes* était significatif : Alcidas fut amiral d'une flotte et commandant d'une expédition, alors que Léon fut ambassadeur et commandant de Chios en 411. Ils furent également de retour à Sparte une fois leur tâche accomplie[17].

En résumé, le rôle de l'*oikiste* donne de bonnes informations sur le lien entre les colonies et les mères patries. Bien que nous ne possédions pas beaucoup de renseignements sur la période archaïque, il semble, à la lumière de ce que nous savons, que les premiers *oikistes* fondaient de nouvelles cités indépendantes. Par la suite, une dépendance de plus en plus accrue se formait avec les tyrans qui voulaient exercer un plus grand contrôle. Néanmoins, la cité n'était pas toujours en accord avec les visées de ceux-ci. Puis, avec les impérialismes des Athéniens et des Spartiates, la fondation d'une colonie devint stratégique. L'*oikiste* avait un rôle bien précis à jouer par rapport à la mère patrie, et la fondation de la colonie dépendait des besoins de celle-ci. Une réelle évolution est donc perceptible dans la relation entre la colonie et sa mère patrie concernant le rôle de l'*oikiste*[18].

### Les décrets de fondation

Quelques décrets de fondation de colonie sont parvenus jusqu'à nous. Parmi les plus importants, figurent ceux de Cyrène, de Naupacte et de Brea. Ces décrets fournissent plusieurs informations quant aux relations entre les colonies et leur mère patrie. Pour éviter toute ambiguïté, il est important de mentionner que les fondations de Brea et de Naupacte eurent lieu au V<sup>e</sup> siècle, alors que celle de Cyrène remonte au VII<sup>e</sup> siècle[19].

Dans le cas de Cyrène, le décret relate que la colonie fut fondée lors d'une période de famine à Théra, et que l'objectif de cette fondation était de réduire la population de la mère patrie. D'ailleurs, une clause du document affirme que toute personne quittant Théra pour Cyrène devait

avoir la citoyenneté et une terre. Le but de cette mesure était de s'assurer que, si une autre famine éclatait à Théra, on aurait toujours un exutoire à Cyrène pour diminuer la population. Le document épigraphique inclut également des peines sévères pour quiconque voulait revenir dans la métropole. Ce type de clause était d'ailleurs présent, selon Schaefer, dans tous les décrets, mais à des degrés différents[20]. De plus, un colon pouvait revenir seulement si la nécessité l'imposait et s'il était parti depuis moins de cinq ans. Il était absolument impossible pour un colon de demander à ce qu'il y ait des changements dans l'acte gravé[21]. Ces éléments firent en sorte que les colons se sentirent délaissés par la mère patrie qui refusait de les voir revenir.

Pour ce qui est du décret de Naupacte, il comporte un élément fort intéressant. Les colons avaient juré de ne jamais se séparer officiellement de leur mère patrie Opous. Ce serment était effectif pour trente ans et pouvait être renouvelé. Ce pacte démontre, selon Graham, que la colonie restait dépendante de sa mère patrie. De plus, les conditions de retour étaient beaucoup moins sévères qu'à Cyrène. Il y avait tout de même quelques restrictions dont l'objectif était de protéger la colonie pour qu'elle ne fût pas délaissée. Également, des modifications pouvaient être apportées au décret à la demande d'un colon qui avait vécu dans la colonie et qui pouvait donc témoigner de l'efficacité de cet acte[22]. On peut évidemment remarquer que la teneur du décret dépend des circonstances de la fondation d'une colonie. À Théra, on insistait sur les règles de non-retour, puisque Cyrène a été fondée pour des raisons démographiques, alors qu'à Opous, on insistait davantage sur le serment d'allégeance, puisque la raison principale de la fondation de la colonie était stratégique.

Même si, dans le cas de Cyrène, les conditions étaient très sévères, la mère patrie se portait garante de l'expédition. C'est-à-dire qu'elle acceptait le retour des colons si la fondation n'avait pas fonctionné, d'où le délai de cinq ans. Ce fut également le cas des colons partis d'Athènes pour fonder *Brea*. Au niveau religieux, les colons de *Brea* devaient, selon le décret, rapporter une vache (*tès boos*) pour les Panathénées, ainsi qu'un phallus pour les fêtes de Dionysos. Ce type de pratique était largement répandu dans le monde colonial grec. Athènes, pour sa part, à la tête de la Confédération de Délos, exigeait le même type de pratiques pour toutes les cités sous sa protection, peu importe qu'il s'agisse de colonies[23]. Cependant, dans une inscription datant de 372, les Pariens écrivaient qu'ils faisaient des offrandes aux Athéniens par tradition, puisqu'ils étaient des colons partis d'Athènes[24]. Il apparaît ici que le lien entre la colonie et la mère patrie était étroit puisqu'il se basait sur des traditions.

En résumé, il est difficile d'établir des généralisations par rapport aux relations entre les colonies et leur mère patrie à partir des décrets de fondation, comme c'est le cas avec les pratiques traditionnelles. En effet, chaque cité mettait par écrit ce qui lui semblait primordial et ce qui ne

faisait pas nécessairement partie d'une fondation de colonie typique. En fait, il est possible de croire que des généralités prises pour acquises dans le contexte d'une fondation de colonie n'étaient pas inscrites. Néanmoins, les décrets de fondation ainsi que le rôle de l'*oikiste* dans chacune de ces fondations nous permettent, par leurs particularités, d'établir les contextes ayant mené à la fondation d'une colonie. Nous pouvons penser au besoin d'abaisser la population de la métropole en cas de famine, ou d'établir un point militairement stratégique. Évidemment, comme nous l'avons vu, ce contexte a une influence directe sur les liens entre la colonie et sa mère patrie qui, selon les décrets de fondation, étaient parfois étroits et d'autres fois distants. Mais comment comprendre ces relations en dehors des décrets de fondation? C'est ce que nous tenterons de faire dans la deuxième partie de cette présentation à l'aide de l'exemple de Thasos.

### Thasos, colonie de Paros

Thasos est une de ces villes dont la documentation sur les liens entre une colonie et sa mère patrie est abondante. Ses relations avec sa métropole, Paros, s'étendirent du VII<sup>e</sup> au IV<sup>e</sup> siècle. Ce sont surtout les données épigraphiques qui nous renseignent, ainsi que, pour le VII<sup>e</sup> siècle, la poésie d'Archiloque de Paros. Thasos a elle-même été métropole de plusieurs colonies, toutes situées à de courtes distances d'elle, ce qui peut expliquer les liens étroits qu'elle entretenait avec celles-ci[25].

Thasos fut fondée par Paros au premier quart du VII<sup>e</sup> siècle sous la direction du père d'Archiloque, l'*oikiste* Télèsiklès[26]. Les relations entre la première génération de colons de cette cité et Paros étaient très étroites. Les Pariens ont d'ailleurs aidé leurs colons lors d'un conflit avec des Thraces[27]. Ils ont également envoyé des renforts à Thasos dont Archiloque faisait probablement partie[28]. Un autre exemple permet de voir qu'il ne s'agissait pas d'un cas isolé. En effet, selon Plutarque, Samos vint également en aide à sa colonie, Périnthe, contre les Mégariens[29]. Près de cent ans après Archiloque, le lien étroit entre Thasos et Paros semble s'être conservé alors qu'un personnage important de la mère patrie, Akératos, était tout aussi important dans la colonie[30]. Au niveau économique, Thasos et Paros avaient un lien commercial. En effet, des marchandises provenant des colons étaient transportées en Égypte en passant par Paros. D'ailleurs, des monnaies de la mère patrie ont été retrouvées en Égypte[31]. Cent ans après Akératos, une inscription montre qu'il y a eu une alliance, essentiellement un pacte de protection mutuelle, entre les deux cités contre Athènes en 411[32]. Une autre inscription datée des environs de 340, après le retour de la paix, relate la nomination du général athénien Céphissophôn comme bienfaiteur du peuple de Paros et de la colonie. (*o[ti ésti]n [a]nè[r ag]atho[s pér]ji ton dèmo[n] to[m] P[ar]jîôn kai Thasiôn*). Le fait que ni l'article, ni *dèmos* ne sont répétés nous porte à croire qu'il ne s'agit que d'un seul peuple uni. Cependant, certains historiens s'opposent

à cette idée car ils insistent sur une indépendance de Thasos au V<sup>e</sup> siècle[33]. Grâce à ces exemples, il ne fait aucun doute chez les historiens que les liens entre la colonie et sa mère patrie Paros étaient très étroits. Cependant, il y a toujours un débat à savoir si cette étroitesse mena à une double citoyenneté ou à une entière dépendance. Certains croient que les deux cités ne faisaient qu'une, alors que d'autres sont d'avis qu'elles maintenaient de forts liens amicaux tout en restant indépendantes l'une de l'autre. Mais qu'en est-il des liens que Thasos entretenait elle-même avec ses propres colonies?

### Thasos, métropole

En tant que métropole, Thasos était également reliée à ses colonies. En effet, un décret stipule que la cité donnerait une récompense à quiconque lui aurait fourni des informations sur un complot dans une de ses colonies. Graham traduit ainsi un extrait du décret: « Whoever shall denounce a plot to revolt in the colonies, [...] whether a Thasian or a colonist, shall, if the information prove true (receive) 200 staters, etc. »[34]. La mère patrie pouvait donc légiférer sur les colonies comme elle le faisait dans sa propre cité. Cependant, on peut constater dans ce même décret que le nom d'aucune de ses colonies n'est mentionné. Pour Graham, cela implique qu'elles étaient bien connues et que le contrôle que Thasos avait sur elles était indéniable[35]. Néanmoins, une de ses colonies, Naples, semble avoir joué un rôle différent des autres par rapport à sa métropole. En effet, dans une inscription athénienne qui contient deux décrets, Athènes honore Naples pour sa loyauté dans la guerre contre le Péloponnèse et contre les Thasiens. Selon Tod, le premier décret daterait de 410-409 alors que le deuxième daterait de 407, ou un peu plus tard[36]. Naples resta donc un allié important d'Athènes, même si cela signifiait qu'elle devait s'en prendre à sa propre mère patrie. Thasos avait, d'après une autre inscription, confisqué les biens d'individus de Naples ayant comploté contre la mère patrie. La datation de cette inscription concorderait d'ailleurs avec les troubles, puisque Pouilloux la situe en 410[37]. Nous pouvons retenir de cet exemple que, dans quelques cas, les membres de la colonie pouvaient se croire indépendants de la mère patrie et même lui faire la guerre. Cependant, la métropole conserve un pouvoir législatif, ce qui lui permit de punir les contrevenants. Toutefois, les Napolitains ne lâchèrent pas prise puisqu'en 407, lorsque Thasos était revenue dans l'empire athénien, les Napolitains demandèrent aux Athéniens d'effacer une partie du décret dont nous avons fait mention. En effet, ils voulaient que les Athéniens remplacent l'extrait stipulant que Naples était une colonie de Thasos par un autre affirmant leur loyauté à Athènes[38].

Les anciens reconnaissaient qu'il pouvait y avoir des différents (*diaphoroi*) entre les colonies et les métropoles[39]. Néanmoins, pour Thémistocle, qui était un Athénien aux prises avec une colonie récalcitrante, ce type de comportement de la part de celle-ci allait à l'encontre des traditions[40].

Pour Graham, c'est lorsqu'elle et sa mère patrie sont situées à proximité que les probabilités de conflits sont plus grandes[41]. D'ailleurs, Thucydide donnait un exemple de ce phénomène. En 423, les Épizéphyriens étaient en guerre contre Hipponium et Medma. Ces deux villes étaient, selon Thucydide, des villes voisines ainsi que des colonies (omoroï [...] kai apoikoi)[42]. Quelques auteurs, dont Tod, croient que c'est dans cette même veine que les Napolitains voulurent effacer le fait qu'ils faisaient partie des colonies de Thasos et que les Corcyriens se révoltèrent contre Corinthe[43]. Néanmoins, pour Graham, on ne peut faire de comparaison entre ces événements, puisque Corcyre ne voulut jamais renier le fait qu'elle était fondée par Corinthe. Il croit que Naples était honteuse de son soulèvement contre Thasos, et qu'elle voulait que les traces de ces événements soient effacées[44]. La thèse de Graham selon laquelle les guerres entre colonies et mères patries étaient embarrassantes dans le monde grec prend tout son sens ici. Mais peut-on dire, suite au soulèvement de Naples, que celle-ci était indépendante de Thasos?

S'étant révoltée contre les Thasiens, Naples semblait avoir été indépendante de sa métropole. De plus, durant l'impérialisme athénien, Naples versait un tribut à Athènes indépendamment de celui de Thasos. Ce qui porte à croire que Naples était traitée comme une communauté séparée de sa métropole[45]. Pouilloux voit dans une inscription de Paros un traité d'alliance entre celle-ci et les Napolitains, qui n'impliquerait aucune subordination. Ce pacte comporte des clauses intéressantes, comme le fait que les fils d'hommes napolitains et de femmes de la mère patrie recevaient la citoyenneté thasienne[46]. On peut donc voir que, suite au retour de la paix entre les deux cités, les relations redevenaient étroites. Ce qui peut également renforcer la thèse selon laquelle la demande d'effacer les traces rappelant que Naples était une colonie de Thasos s'explique par la honte plus que par l'animosité, et que les Napolitains n'étaient toujours pas séparés légalement de leur mère patrie[47].

Vers 360, sous Callistratos, Thasos a fondé Crénidès. Au tout début, cette colonie dépendait de Thasos au niveau monétaire, car on retrouvait, pour les trois premières années de la colonie, une monnaie frappée à Thasos et portant la légende *THASION ÈPEIRO*[48]. Cette utilisation de monnaies de la mère patrie n'est pas unique à Crénidès puisqu'on retrouve ce même processus un peu partout, comme dans les colonies corinthiennes[49]. La quatrième année de la colonie, celle-ci devint Philippi et la présence de monnaies thasiennes cessa. Elle acquit donc une certaine indépendance monétaire face à sa métropole. Néanmoins, Thasos maintenait le contrôle de son arrière-pays, puisque cela était pour elle la tradition[50]. Donc, pour Pouilloux, Thasos tenait à conserver le contrôle qu'elle avait sur son entourage depuis l'époque archaïque jusqu'au V<sup>e</sup> siècle, période durant laquelle ce contrôle ne fut que très légèrement ébranlé par Athènes et les guerres civiles[51]. Ce contrôle est évident, mais on peut penser qu'il était dû à la proximité entre la métropole et ses colonies. Il serait donc intéressant, à présent, d'étudier le cas d'autres colonies situées à proximité de leur mère patrie.



### Autres exemples de colonies situées près de leur mère patrie

Un exemple de relation à courte distance entre une métropole et sa colonie peut être le cas d'Épidaure et d'Aegina. Selon Hérodote et certains autres auteurs anciens, Aegina fut fondée par des gens d'Épidaure[52]. Au niveau religieux, les deux cités avaient une relation étroite, puisqu'un festival était célébré à Épidaure par les deux populations. Les relations étaient amicales et les procès d'Aegina se faisaient à Épidaure[53]. Néanmoins, les gens d'Aegina se bâtirent une flotte et finirent par se révolter contre la métropole. Selon Graham, cet événement ne pouvait se produire plus tard qu'au VII<sup>e</sup> siècle puisqu'il précédait la prise d'Épidaure par Périandre. Pour sa part, Ure croit qu'on peut même dire qu'il s'était probablement produit au début du VII<sup>e</sup> siècle[54]. Il s'agirait ici d'une colonie qui se révolta de façon très précoce. Ce cas confirme la thèse selon laquelle les probabilités de révoltes étaient plus grandes chez les colonies situées à proximité de leur mère patrie.

Pour sa part, Syracuse fonda trois colonies, soit Acrea, Casmene et Camarina. Acrea fut fondée autour de 663[55]. Parce qu'aucun *oikiste* ne fut mentionné par Thucydide et qu'aucune monnaie ne fut frappée avant l'époque romaine, Acrea est vue par Dunbabin comme étant davantage une extension de sa mère patrie qu'une véritable colonie[56]. On pourrait voir ici une situation d'entière dépendance, du moins au point de vue monétaire. Les mêmes conclusions s'imposent dans le cas de Casmene, fondée autour de 643[57]. Pour Graham, la stratégie de Syracuse était d'étendre son pouvoir sur la région environnante en fondant des colonies si subordonnées qu'on ne pouvait presque pas les différencier de la métropole[58]. La troisième de ses colonies, Camarina, fut fondée autour de 598 par deux *oikistes*. Près de 50 ans après sa fondation, elle se révolta contre sa mère patrie[59]. Graham explique cela par le fait que Camarina était plus éloignée de sa mère patrie que les deux autres colonies[60]. Néanmoins, on peut dire qu'elle restait rattachée à Syracuse qui exerçait toujours un contrôle sur elle (*Surèkosiôn dé èn Kamarina to arkhaion*), puisque lorsqu'Hippocrate remporta une victoire contre la mère patrie en 492, celle-ci lui ceda officiellement Camarina[61]. Nous pouvons voir, dans le cas des colonies de Syracuse, qu'elles étaient étroitement reliées à leur métropole, surtout pour ce qui est d'Acrea et de Casmene. Dans le cas de Camarina, qui était un peu plus éloignée de la mère patrie que les deux autres, nous remarquons que le contrôle était un peu plus difficile. Néanmoins, Syracuse sut la garder en sa possession, probablement en matant la révolte et en repeuplant la colonie et ce, pendant près de deux siècles[62].

\*\*\*

À la lumière de ce que nous avons vu tout au long de cette démonstration, il semble qu'il y avait bel et bien des relations entre les colonies et leur mère patrie à l'époque archaïque et classique, et qu'elles étaient de nature étroite. En effet, les pratiques traditionnelles portent à croire que l'établissement d'une colonie se faisait dans un esprit de continuité beaucoup plus que dans un esprit de rupture. Le rôle de l'*oikiste* fondateur fait également pencher en ce sens. Son choix et son rôle expliquent souvent les objectifs stratégiques de la métropole. Pour ce qui est des décrets de fondation, ils renseignent sur le contexte et les raisons de la fondation d'une colonie. Les législations présentes dans les décrets s'appliquant à la colonie, la mère patrie était donc en mesure de légiférer sur les affaires de celle-ci.

Dans le cas de Thasos en tant que colonie de Paros, cet article montre que la colonie ne fut pas toujours traitée distinctement de sa métropole. Sans parler de réelle dépendance, nous pouvons parler d'une profonde coopération commerciale et militaire. Pour ce qui est de Thasos en tant que métropole, celle-ci exerçait un grand contrôle sur ces colonies qui étaient situées à proximité. Ce contrôle étroit s'est maintenu tout au long de la période concernée par notre enquête, mise à part une tentative de révolte de Naples. On peut donc penser que dans l'idéologie grecque, une colonie se devait d'avoir des liens amicaux avec sa mère patrie. Cependant, il pouvait arriver, comme dans le cas d'Aegina, qu'une colonie rompe avec sa mère patrie, malgré les (bonnes?) relations qu'elles entretenaient au début. Cela peut faire croire qu'il y avait généralement des relations étroites entre la colonie et sa métropole lors des premières années suivant la fondation de la colonie. Dans beaucoup de cas, on peut parler de dépendance, surtout au niveau monétaire. Néanmoins, ces relations pouvaient se transformer, voire disparaître, comme dans le cas d'Aegina. Il s'agit cependant d'un cas unique dans notre recherche. En effet, d'autres colonies se révoltèrent, comme Naples ou Camarina, contre leur métropole. Mais, dans la majeure partie des cas, celles-ci semblèrent, conserver un lien avec sa colonie. Il est possible de parler ici d'un lien conservé par la mémoire collective. Ce lien semble plus facile à conserver lorsque les colonies étaient situées près de leur mère patrie. C'est d'ailleurs ce type de cas qui a été privilégié dans cette recherche. Une autre recherche pourrait aller plus loin sur la question en se concentrant sur des colonies situées beaucoup plus loin de leur métropole. Il serait ainsi possible de voir si les liens entre les colonies et leur mère patrie dépendaient essentiellement d'une question géographique.

---

[1] A. J. Graham, *Colony and Mother City in Ancient Greece*, Manchester, Manchester Univ. Pr., 1964, 259 p. Graham a publié une deuxième édition en 1983 : A. J. Graham, *Colony and Mother*

*City in Ancient Greece*, Manchester, Ares Publishers, Chicago, 2<sup>e</sup> édition, 1983, 259 p. Cependant, les références données dans cet article sont celles de la première édition de 1964.

[2] *Ibid.*, p. 2.

[3] Sur la création et l'embellissement des liens coloniaux des époques romaine et hellénistique, voir L. Robert, *Études Anatoliennes. Recherches sur les inscriptions grecques de l'Asie Mineure*, Paris, de Boccard, 1937, p. 248.

[4] Il est à noter que tout au long de cette étude, les datations porteront sur les époques précédant notre ère.

[5] Ce sujet ne sera cependant pas développé davantage étant donné que ce rôle de l'oracle de Delphes ne donne pas vraiment d'information sur les liens entre les colonies et leur mère patrie. Pour en savoir davantage sur le rôle de l'oracle de Delphes, consulter A. J. Graham, *op. cit.*, p. 25-27.

[6] Hérodote, I, 146, 2. Le terme *prutaneion* est souvent traduit par « hôtel de ville » par les modernes. Ce terme étant anachronique, nous préférons traduire par le « cœur sacré, » comme le fait A. J. Graham, *op. cit.*, p. 25.

[7] Thucydide, I, 24, 1.

[8] Sur les honneurs rendus à l'*oikiste*, voir S. Lampros, *De conditorum coloniarum graecarum indole, praemiisque et honoribus*, Leipzig, Un iv. Of Crete, 1873, 59 p.

[9] A. J. Graham, *op. cit.*, p. 29-34; sur les rituels voués aux *oikistes*, voir Hérodote, VI, 38, 1 et Thucydide, V, 11, 1.

[10] Sur la révolte des citoyens de Corcyre, voir Hérodote III, 49-52 et Nicolas de Damos dans le fragment 59 que l'on peut retrouver dans F. Jacoby, IIA, *Die Fragmente des griechischen Historiker*, Berlin, 1923-1929, Leiden 1940-, Weidmann, 536 p.

[11] J. A. Graham, *op. cit.*, p. 31.

[12] Sur les *hapoikistai*, voir M. N. Tod, *Greek International Arbitration*, Oxford, Oxford Univ. Pr. 1913, p. 89.

[13] Diodore, XII, 35, 2.

[14] A. J. Graham, *op. cit.*, p. 37 et pour la conclusion de Tod, voir M. N. Tod, *op. cit.*

[15] Sur le rôle d'Hagnôn, voir Thucydide, V, 18, 5; sur ses exploits militaires voir *ibid.*, I, 117, 2 et II, 58, 1; sur la dénomination d'Amphipolis voir *ibid.*, IV, 102, 3 et sur le retour d'Hagnôn à Athènes voir *ibid.*, II, 58, 1.

[16] *Ibid.*, III, 92, 4.

[17] Sur les tâches d'Alcidas, voir *ibid.*, III, 16, 3; 26,1; 69,1 et 76, alors que sur celles de Léon, voir *ibid.*, V, 44, 3, VIII, 61, 2 et Xénophon, *Hellenica*, II, iii, 10.

[18] Cette conclusion est exprimée plus en détail dans A. J. Graham, *op. cit.*, p. 39.

[19] *Ibid.*, p. 40-41.

[20] Les méthodes de renforcement des colonies et sont mentionnées dans H. Schaefer, « Den

Toten des 23. September 1961 zum Gedenken», *Heidelberger Jahrbücher*, Heidelberg, no. 6, 1962, p. 1-26.

[21] Le décret est disponible dans *Supplementum Epigraphicum Graecum*, Lugduni Batavorum, IX (1923), no. 3; la famine de Théra est aussi mentionnée dans Hérodote, IV, 151,1; pour l'interdiction de retour voir *ibid.*, IV, 156, 3 et sur l'interprétation du décret, voir A. J. Graham, *op. cit.*, p. 41-61.

[22] Sur la teneur et l'interprétation du décret, voir *ibid.*, p. 45-53, 61.

[23] Le décret est analysé dans *ibid.*, p. 62.

[24] Cette inscription est relatée dans B. D. Meritt *et. al.*, *The Athenian Tribute Lists*, Princeton N.J, 1939-50, p. 70.

[25] Sur cette brève introduction, voir A. J. Graham, *op. cit.*, p. 71.

[26] La datation exacte est toujours débattue, voir J. Pouilloux, *Recherches sur l'histoire et les cultes de Thassos, I : de la fondation de la cité à 196 avant Jésus-Christ*, Paris, De Boccard, 1954,

p. 22.

[27] Pour une analyse des récits d'Archiloque, voir A. J. Graham, *op. cit.*, p. 72 et pour le conflit opposant les gens de Thasos aux Thraces, voir J. Pouilloux, *op. cit.*, p. 30 et 33.

[28] Sur les renforts, voir *ibid.*, p. 26 et F. Lasserre, *Les Epodes d'Archiloque*, Paris, Les Belles Lettres, 1950, p. 211-213.

[29] Sur le conflit entre Périnthiens et Mégariens, voir Plutarque, *Questions grecques*, 57.

[30] Sur Akeratos, voir A. J. Graham, *op. cit.*, p. 74-75.

[31] Sur ce lien commercial, voir *ibid.*, p. 74.

[32] L'inscription est présente dans *Inscriptiones Graecae*, Berlin, 1873-, XII, 5, 109. Sur son interprétation, voir C. Fredrich, dans la même œuvre en XII, 8, p. 72 et J. Pouilloux, *op. cit.*, p. 187 qui dit que le document est trop abîmé pour qu'on en tire une conclusion sur Paros. Il croit qu'il s'agirait plutôt d'une alliance entre Thasos et Naples parce que le terme réconciliation y est présent et que les deux cités ont eu des relations hostiles juste avant l'époque du traité.

[33] Sur l'interprétation de cette inscription disponible dans *Inscriptiones Graecae*, Berlin, 1873-, XII, 5, 114, voir A. J. Graham, *op. cit.*, p. 79-80 et J. Pouilloux, *op. cit.*, p. 432.

[34] A. J. Graham, *op. cit.*, p. 84.

[35] *Ibid.*

[36] Les décrets sont disponibles dans *Inscriptiones Graecae*, Berlin, 1873-, I, 108; pour leur interprétation et leur datation, voir M. N. Tod, *op. cit.*, p. 84 et 209.

[37] La liste des Napolitains dont les biens ont été confisqués est disponible dans *Inscriptiones Graecae*, Berlin, 1873-, XII, 8, 263; pour la datation, voir J. Pouilloux, *op. cit.*, p. 156.

[38] A. J. Graham, *op. cit.*, p. 85-86.



[39] Platon est un de ceux qui le reconnaît dans ses *Lois*, 754b.

[40] Les paroles de Thémistocle sont relatées dans Hérodote, VIII, 22, 1.

[41] A. J. Graham, *op. cit.*, p. 86.

[42] Thucydide, V, 5, 3.

[43] Sur Naples, voir M. N. Tod, *op. cit.*, p. 210, alors que pour Corcyre, Graham dans A. J. Graham, *op. cit.*, p. 86 relate les idées de Wilhelm qui a écrit en 1903.

[44] A. J. Graham, *op. cit.*, p. 86-87.

[45] *Ibid.*, p. 87.

[46] L'inscription peut être lue dans *Inscriptiones Graecae*, Berlin, 1873-, XII, 8, 264; voir J. Pouilloux, *op. cit.*, I, p. 206.

[47] A. J. Graham, *op. cit.*, p. 87-88.

[48] Sur la fondation de Crénides, consulter P. Collart, *Philippes, ville de Macédoine*, Paris, de Boccard, 1937, p. 133-137, et sur l'étude de les monnaies, Graham se rapport à l'œuvre de G. Le Rider dans A. J. Graham, *op. cit.*, p. 88.

[49] Ici, Graham relate les dires de Pouilloux sans en définir la référence précise dans J. Pouilloux, *op. cit.*

[50] A. J. Graham, *op. cit.*, p. 88

[51] Sur la conclusion de Pouilloux par rapport à la tentative de maintenir le contrôle sur l'entourage, voir *ibid.*, p. 223.

[52] Sur la fondation d'Aegina, voir Hérodote, VIII, 46, 1; Strabon, VIII, 375 et Pausanias, II, 29, 5.

[53] Sur la fête religieuse, voir Hérodote, V, 83, 3 et sur les relations amicales et les procès, voir *ibid.*, V, 83, 1. Cependant, Graham dans A. J. Graham, *op. cit.*, p. 91, croit qu'Hérodote peut faire preuve d'anachronisme dans le cas des procès, puisqu'il a vécu à l'époque de l'impérialisme athénien. Un grand nombre de procès se rapportant à l'empire athénien devait se faire à Athènes peu importe la provenance des partis touchés.

[54] Sur les événements de la révolte, voir Hérodote, III, 52, 7, pour le point de vue de Graham, voir A. J. Graham, *op. cit.*, p. 90-91 et sur la précision de Ure, voir P. N. Ure, *The Origin of Tyranny*, Cambridge, 1922, p. 165.

[55] Sur les fondations des colonies de Syracuse, voir Thucydide, VI, 5, 2 et pour la datation d'Acree, voir T. J. Dunbabin, *The Greeks and their Eastern Neighbours*, Londres, Boardman J., 1957, p. 155.

[56] *Ibid.*, p. 105 et 109.

[57] Sur Casmene, voir *ibid.*, et sur la fondation de la colonie, voir Thucydide, *op. cit.*

[58] A. J. Graham, *Colony and Mother City in Ancient Greece*, Manchester, 1964, p. 92-93.

[59] Sur la fondation et la révolte, voir Thucydide, VI, 5, 3 et sur la signification de la présence des deux *oikistes*, aucune théorie ne fait l'unanimité. Pour en connaître quelques-unes sommairement, voir A. J. Graham, *op. cit.*, p. 93.

[60] *Ibid.*, p. 94.

[61] Sur la victoire d'Hippocrate contre Syracuse et sur le fait que cette dernière lui cède Camarina, voir Hérodote, VII, 154, 3. Cet extrait est tiré d'Hérodote, *Histoires*, Livre VII, Traduit par Ph.-E. Legrand, Paris, Les Belles-Lettres, 1968, 384 p.

[62] Les sources manquent sur le sujet, mais Graham croit que c'est le dénouement le plus logique (A. J. Graham, *op. cit.*, p. 93).